



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 27 AVRIL 2012**

L'an deux mil douze, le vingt sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Mme Farsat M-T., Mme Gabbero L., Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Chicois D., Mr. Raymond G., Mr Leroy C., Mr Bazzo R., M. Prigent D., Mr Jaillet P.

Secrétaire de séance : Mme Farsat M-T.

Date de la convocation : 27 mars 2012

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2012 à l'unanimité.

Objet :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis concernant les travaux de voirie à effectuer sur le chemin de Faye.

Travaux chemin de Faye

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE d'attribuer le marché de ces travaux à l'entreprise G.T.A. sise à Crozat 03310 Saint-Genest pour un montant de 1 250 euros H.T
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Objet :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis reçus concernant les travaux de voirie à effectuer sur la voirie communale N°1 dite " des Peux ".

**Travaux VC N° 1
" Les Peux "**

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE d'attribuer le marché de ces travaux à l'Unité Territoriale Spécialisée du Conseil Général de l'Allier pour un montant de 54 446,50 euros H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.



Objet :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents devis ont été demandés afin d'effectuer des travaux au cimetière à savoir :

Travaux cimetière

- réhabilitation des concessions en état d'abandon :
 - démolition des monuments
 - terrassement pour exhumations
 - évacuation avec transfert des reliques au dépositaire
- Lavage du caveau ossuaire avec pose d'une plaque

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE de retenir l'entreprise ANDRE sise rue Eugène Sue 03100 Montluçon pour la réalisation de ces travaux pour un montant de :
4 820 euros H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à dossier.

Objet :

Achat d'une autolaveuse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis concernant l'achat d'une autolaveuse pour l'entretien des bâtiments municipaux.

Après consultation de ces devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE d'acheter la machine chez D.E.C.H.O. Centre pour un montant de 2 123 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Objet :

Achat de jeux extérieurs pour l'école

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'utilité d'équiper l'école en jeux extérieurs pour agrémenter la récréation des enfants.

Après consultation de divers fournisseurs, et considérant la meilleure offre, le Conseil Municipal,

VOTE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE de commander des jeux extérieurs auprès de l'Achat Public pour un montant de 2 515,49 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette commande.

Objet :

Achat d'un ordinateur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin d'équiper l'école d'un ordinateur.

Après consultation de divers fournisseurs, le Conseil Municipal,



VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

- DECIDE l'acquisition d'un ordinateur portable auprès de RECYNER pour un montant de 492,31 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Objet :

Validation des tarifs des boissons au point animation situé à l'ancienne auberge

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs des boissons en vente à l'espace animation situé à l'ancienne auberge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les tarifs des boissons mises en vente à l'espace animation,

NOTIFIE que ces tarifs seront applicables à compter du 22 avril 2012.

- Café :	1,00 €
- Thé, chocolat, tisanes :	1,50 €
- Apéritifs anisés :	1,50 €
- Kir :	1,50 €
- Whisky, Suze, Martini, autres apéritifs :	2,00 €
- Bière ordinaire :	2,00 €
- Bière supérieure :	2,50 €
- Vin ordinaire (verre) :	0,80 €
- Vin supérieur (verre) :	1,50 €
- Sodas, eaux minérales :	2,50 €
- Sirops :	1,50 €

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général propose l'actualisation des chemins inscrits au PDIPR sur la commune.

Objet :

Actualisation des chemins inscrits au PDIPR sur la commune.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis favorable au maintien et au déclassement des chemins présentés,
- S'ENGAGE conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983 à conserver le caractère public et ouvert des chemins, à proposer un chemin ou itinéraire de substitution et à recueillir au préalable l'avis du Conseil Général en cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire,
- ACCEPTE le balisage et la mise en place de panneaux signalétiques conformes à la Charte départementale du balisage.



▪ Au titre de la protection de ses chemins ruraux, et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- DEMANDE la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1 - chemin rural des Crozes à Fayes
- 2 - chemin rural de Montplaisir à la Borne du Roy
- 3 - chemin rural dit des Reclos
- 4 - chemin rural du Vieux Bourg à Busseuille et à St Genest
- 5 - chemin rural de St Genest à Crozat
- 6 - chemin rural de Busseuille à Faye et à Villebret
- 7 - chemin rural dit de la Borde (en partie)
- 8 - chemin rural des Courbes et du Tranche
- 9 - chemin rural de Ste Thérance à Peuplat
- 10 - chemin rural de Crozat
- 11 - chemin rural dit de la Mouche
- 12 - chemin rural de la Rivière
- 13 - chemin rural de Rillat à Busseuille
- 14 - chemin dit d'exploitation de Verrière
- 16 - chemin rural de la Mallerée à Peuplat
- 17 - chemin rural dit de la grange (du ruisseau du Maréchal au carrefour des RD 152 et 452)
- 18 - chemin rural dit des Chaumes des Bois (du carrefour de la Grange au chemin rural des Crozes à Faye)
- 19 - chemin rural allant de Peuplat aux étangs

- DEMANDE l'inscription du chemin

- Prolongement du chemin 19- chemin rural allant de Peuplat jusqu'aux étangs des Crozes et renommé chemin de Peuplat aux étangs et aux Bois des Crozes

VOTE

CONTRE : 0 *Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan*
ABSTENTION : 0 *Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est*
POUR : 10 *réputée caduque.*

Questions diverses :

- Depuis le 1^{er} avril 2012, les horaires de la mairie ont été modifiés comme suit :

- Mardi : 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi : 13 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : 13 h 30 à 16 h 30
- Vendredi : 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi : 9 h à 12 h

- La cérémonie de 8 mai aura lieu le 8 mai à 11 heures. Rendez-vous à la mairie.

- Réouverture de " l'auberge " : les habitants de Saint-Genest sont invités à venir découvrir la " nouvelle auberge " de Saint-Genest qui sera ouverte tous les week-ends de 11 heures à 21 heures. L'inauguration aura lieu le samedi 5 mai à 11 heures.



Rappel : il est demandé aux propriétaires ou exploitants des terrains clos de haies bordant des chemins pouvant accueillir des randonneurs de bien vouloir élaguer ces plantations avant les beaux jours, propices aux randonnées.

Signatures :